



Convoquée en l'audience correctionnelle

Par **3mri**, le **04/05/2016** à **11:22**

Bonjour,

je suis convoquée en l'audience correctionnelle pour être jugée sur les faits suivants : avoir "volontairement" commis des violences n'ayant pas entraîné une incapacité de travail supérieure à huit jours (à savoir incapacité de 6 jours) sur une personne chargée d'une mission de service public dans l'exercice ou du fait de ses fonctions.

Brièvement : quand ils disent volontairement je ne suis pas d'accord car il faut être deux, sachant que si aujourd'hui la personne se retrouve avec un œil au beurre noir c'est quand j'ai ouvert la porte violemment pour sortir du bureau où on se trouvait et qu'elle était derrière la porte, elle a aussi voulu me mettre une gifle mais j'ai retenu sa main, ensuite je l'ai appelé pour lui faire des menaces au téléphone cependant je n'ai jamais agi.

Qu'est ce que je risque ?

Dois je prendre un avocat ?

Merci de me donner des conseils... à votre écoute.